

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Beatriz de Candolle, Claude Aubert, Christiane Favre, Sophie Fischer, Fabienne Gautier, Janine Hagmann, Francis Walpen, Marcel Borloz, David Amsler et Pierre Weiss

Date de dépôt: 17 mars 2006

Messagerie

Proposition de motion pour la prévention des délits des jeunes par l'information

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- le nombre croissant d'actes d'incivilité et de vandalisme perpétrés par des mineurs ;
- la difficulté pour la population de comprendre les aspects juridiques et les implications de certains actes commis par les jeunes ;
- la volonté unanime de placer la prévention avant la répression et l'éducation avant la punition,

invite le Conseil d'Etat

- à préparer un document multilingue à l'intention des parents, des enfants et des adolescents rappelant les dispositions légales dans notre canton ;
- à diffuser ce dépliant aux parents des enfants et adolescents de 10 à 18 ans.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Notre République, à l'instar de nombreux cantons suisses, est confrontée à une recrudescence des actes délictueux perpétrés par des jeunes, parfois très jeunes.

Les statistiques à ce sujet sont parlantes: même si les jugements pénaux de mineurs n'ont pas significativement progressé, le nombre de poursuites ouvertes à l'encontre de mineurs a doublé, ainsi que le nombre de dossiers ouverts auprès du service du tuteur général (cf. annexe).

Pour endiguer la violence, tous s'accordent à dire qu'il faut l'attaquer sous plusieurs axes : la prévention et l'information, l'éducation (tant familiale que scolaire), la répression.

Bien que nul ne soit censé ignorer la loi, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de personnes n'ont pas connaissance des différentes dispositions légales en vigueur. Au surplus, il se peut également que les suites juridiques du non-respect du droit ne leur soient pas connues.

Dès lors, matérialiser par une information écrite l'ensemble de ces textes permettrait de souligner clairement à l'intention de tous ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, ainsi que les conséquences possibles.

En 2005, le canton de Fribourg a édité un tel mémento à l'intention des parents, des enfants et des adolescents. Ce mémento reproduit et présente un certain nombre d'articles de constitutions, de conventions internationales et de lois concernant les mineurs, leurs droits, leurs devoirs et les effets de la violation du droit.

Le mémento comporte également un cahier de pistes pédagogiques qui incite l'adolescent à réfléchir aux suites pouvant découler de ses actes. Ce cahier permet aussi de travailler en classe, en collaboration avec les professeurs et en approfondissant certaines notions..

Ces deux documents ont été imprimés en 5 langues, à 35 000 exemplaires et distribués à tous les élèves de la 4^e primaire à la fin du cycle d'orientation. Ils sont par ailleurs disponibles sur internet.

Tout compris, les coûts de ces publications ont été de l'ordre de 15 000F.

Leur impact a été fortement symbolique et a lancé un message clair aux différents acteurs. Les professeurs, les travailleurs sociaux et les policiers ont notamment indiqué être très contents d'avoir ce memento à disposition, sur lequel ils pouvaient s'appuyer.

Par ailleurs, les informations contenues ont souvent été reprises dans des associations, des journaux, etc. qui en ont profité pour faire un travail plus en profondeur sur certains sujets.

Le canton de Fribourg estime que l'impact de cette publication a été très positif et indique que d'autres cantons souhaitent également s'en inspirer.

Pour toutes les raisons susmentionnées, nous vous prions donc, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

T 19.08 Tribunal de la jeunesse : poursuites nouvelles selon le sexe, l'origine ou l'âge depuis 1994 (1)

Totaux annuels

Canton de Genève

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total	1'154	1'213	1'317	1'428	1'360	1'487	1'630	1'778	2'018	1'907	1'974
dont poursuites contre inconnus	-	-	-	-	-	46	39	51	21	31	53
Selon le sexe											
Masculin	819	848	882	996	1'051	1'125	1'256	1'357	1'635	1'486	1'478
Féminin	335	365	435	432	309	316	335	370	362	380	443
Selon l'origine											
Suisses	506	570	547	556	434	497	517	460
Etrangers	648	643	770	872	926	944	1'359	1'461
Selon l'âge											
7-14 ans	14	34	27	52	45	157	166	209	210	223	149
15 ans	193	231	247	179	255	295	280	328	286	288	280
16 ans	408	432	421	410	374	388	352	386	437	408	386
17 ans	539	516	622	787	686	412	462	435	552	529	508
Autres (2)	///	///	///	///	///	219	351	369	512	428	588

(1) Dès 1999, le nombre total de nouvelles poursuites comprend les affaires nouvelles ouvertes contre inconnus.

(2) Procédures ouvertes concernant des prévenus d'âge inconnu au moment de l'ouverture de la procédure ou contre des prévenus majeurs mais enregistrés comme mineurs en regard à leurs déclarations.

Source : Tribunal de la jeunesse



T 19.09 Service du tuteur général : dossiers en cours, depuis 1995 (1)

Situation au 31 décembre	Canton de Genève									
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Dossiers concernant des mandats sur des mineurs (2)	1'368	1'192	1'270	1'415	1'506	1'570	1'708	1'958	2'188	2'209
Dossiers concernant des mandats sur des adultes (3)	974	1'073	1'105	1'143	1'264	1'289	1'411	1'387	1'446	1'547
Dossiers suivis par la section juridique (4)	645	661	581	759	789	990	1'043	1'133	1'301	1'141
Total des dossiers en cours (5)	2'987	2'926	2'956	3'317	3'559	3'849	4'162	4'478	4'935	4'897

(1) A un dossier correspond une personne (pupille); parfois, il peut y avoir plusieurs mandats pour un même pupille. Les mesures tutélaires confiées à des mandataires privés ne sont pas prises en compte.

(2) Mesures de curatelle et de tutelle.

(3) Mesures de curatelle, de conseil légal et de tutelle.

(4) Les situations suivies par la section juridique concernent essentiellement les curatelles de représentation de l'enfant dans les actions en désaveu et en recherche de paternité, de même que les curatelles de représentation pour les pupilles qui participent à une succession.

(5) Il est possible que certains dossiers enregistrés dans la section juridique soient aussi pris en compte dans les secteurs des mineurs ou des adultes (doubles comptes).

Source : Service du Tuteur général

T 19.10 Effectif de la Police genevoise, depuis 1997

Chiffres annuels	Canton de Genève								
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
Etat-major de la Police		10	10	10	10	10	12	12	
Gendarmes		782	777	774	772	763	758	755	
Inspecteurs et inspectrices		275	279	279	284	277	277	281	
Collaborateurs administratifs		349	315	302	298	295	355	345	
Police de la Sécurité Internationale (PSI)		131	153	165	180	167	170	210	
Total (1)		1'547	1'534	1'530	1'544	1'512	1'570	1'584	

(1) Conseil de direction, gendarmes et inspecteurs : effectif moyen de l'année; collaborateurs administratifs et PSI : situation à fin décembre.

Source : Police genevoise - Rapport d'activité

**T 19.11 Arrestations et refoulements par la Police genevoise,
depuis 1997**

Totaux annuels	Canton de Genève							
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Arrestations								
Arrestations effectuées par la Police	4'243	4'458	4'526	4'976	5'115	5'607	5'495	5'756
Refoulements								
Refoulements effectués par la Police	3'077	4'801	4'380	5'417	5'853	4'719	4'912	4'528
Personnes non refoulables remises à la rue	627	772	1'023	1'163	903	1'179	1'362	1'710
Personnes remises à des autorités tierces	246	767	586	541

Source : Police genevoise - Rapport d'activité


T 19.13 Dénonciations relatives à la consommation de stupéfiants, selon le sexe et l'âge ou l'origine et le domicile des consommateurs, depuis 1994 (1)

Totaux annuels	Canton de Genève										
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Total	2'800	2'264	1'752	1'756	1'538	1'958	2'334	1'628	1'654	1'529	2'179
Selon le sexe et l'âge											
Hommes	2'426	1'988	1'516	1'543	1'370	1'651	1'870	1'071	916	1'040	1'653
Moins de 15 ans	5	4	5	8	10	8	11	3	3	8	5
15 - 17 ans	129	105	94	117	103	134	175	148	101	104	104
18 - 24 ans	1'194	958	682	719	629	601	773	383	313	363	718
25 - 29 ans	623	532	373	360	320	437	403	202	200	211	281
30 ans ou plus	472	386	362	339	308	470	508	335	299	351	535
Femmes	372	273	230	209	167	210	222	137	120	118	112
Moins de 15 ans	1	-	1	3	-	1	1	1	-	3	1
15 - 17 ans	26	27	15	22	9	17	26	11	12	11	9
18 - 24 ans	146	99	91	75	38	45	75	38	29	23	34
25 - 29 ans	112	68	56	37	44	59	29	25	23	25	13
30 ans ou plus	87	79	67	72	76	88	91	62	56	55	55
Sexe et âge non précisés	2	3	6	4	1	97	242	420	618	371	414
Selon l'origine et le domicile											
Suisses	1'343	1'076	758	805	584	744	867	476	356	294	401
domiciliés en Suisse	1'290	1'036	729	776	564	722	851	459	349	285	389
domiciliés à l'étranger	37	24	15	20	20	16	13	7	8	12	12
domicile inconnu	16	16	14	9	-	2	-	4	-	1	-
Etrangers	1'457	1'188	994	951	954	1'214	1'467	1'152	1'298	635	904
domiciliés en Suisse	833	729	585	519	606	819	1'058	888	978	443	657
domiciliés à l'étranger	594	438	355	370	344	382	398	239	298	179	226
domicile inconnu	30	21	54	62	4	13	11	25	22	13	21
Origine et domicile non précisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600	874

(1) Sans les cas combinés de consommation avec trafic et / ou contrebande de stupéfiants.

Source : Office fédéral de la police - Statistique suisse des stupéfiants

T 19.20 Jugements pénaux de mineurs, selon divers caractères, depuis 1999 (1)

Totaux annuels	Canton de Genève					
	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre total de jugements	439	420	507	413	457	462
Selon le sexe						
Garçons	363	343	410	338	394	378
Filles	76	77	97	75	63	84
Selon le groupe d'âges						
Moins de 15 ans	100	155	166	95	110	123
15 ans ou plus	339	265	341	318	347	339
Selon le statut de séjour						
Suisses	145	170	235	176	192	220
Etrangers domiciliés en Suisse	194	158	192	157	182	188
Requérants d'asile	33	8	15	21	39	13
Etrangers domiciliés à l'étranger	67	84	65	58	44	41
Selon la loi (2)						
Code pénal suisse (CP)	325	315	412	293	364	383
Loi sur les stupéfiants (LStup)	99	87	116	117	87	77
Loi sur la circulation routière (LCR)	98	95	72	82	96	79
Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE)	46	61	46	56	51	51
Autres lois	-	4	7	17	9	6
Selon la sanction (3)						
Mesures éducatives	82	81	84	69	87	97
Peines	240	197	256	228	230	200
Ajournement des sanctions	7	3	15	16	6	3
Renonciation à toute mesure ou peine	110	143	152	103	136	162
Selon la durée de la détention						
Détention avec sursis	92	65	71	83	87	76
1 mois	47	20	26	41	39	29
2 mois	23	14	23	19	22	20
3 mois	17	9	10	11	12	10
4 à 6 mois	5	19	11	11	11	16
Plus de 6 mois	-	3	1	2	3	1
Détention sans sursis	42	29	33	42	46	39
1 mois	25	18	16	20	26	26
2 mois	8	2	4	10	11	7
3 mois	4	5	3	6	8	1
4 à 6 mois	4	4	9	6	1	5
Plus de 6 mois	1	-	1	-	-	-

(1) Jugements prononcés dans le canton de Genève.

(2) Un jugement pouvant mentionner plusieurs infractions, la somme des différentes lois est supérieure au nombre total de jugements.

(3) Plusieurs sanctions peuvent être mentionnées dans un jugement.

Source : Office fédéral de la statistique - Statistique des jugements pénaux de mineurs. Etat de la banque de données au 10.08.2005